



Département de l'Ariège
Arrondissement de ST GIRONS
Canton des Portes du Couserans
Tél : 05.61.96.65.58

MAIRIE DE CAZAVET

E-mail : commune.cazavet@orange.fr
Adresse : 11 rue du Lac 09160 CAZAVET

Procès verbal

Le mardi 24 septembre 2024 à Cazavet, l'assemblée, régulièrement convoquée le 13 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Geneviève OSMOND.

Secrétaire de la séance : Anne Luce CASAL

Présents : Anne Luce CASAL, François DEDIEU, Serge BONNEFOY, Jacques EMILE, Sayaphoum SAYAVONG, Geneviève OSMOND, Jacques ROQUES

Absent : François VIDAL **et excusé** : Romain MAESTRIPIERI,

1- Approbation du CR du Conseil Municipal du 25 juin 2024

Approuvé à l'unanimité

2- Délibérations du conseil :

- ✓ Avenant n°32 à la convention concernant les frais de fonctionnement de l'école de PRAT-BONREPAUX années scolaires 2024-2025 (N° DE_031_2024)

Le conseil municipal approuve la convention et la participation financière aux frais de fonctionnement (charges de personnel et aux dépenses afférentes à l'entretien de l'établissement et du matériel, aux frais d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone...) pour les 9 enfants scolarisés à l'école de Prat Bonrepaux pour l'année 2024-2025, pour un montant de 7956,00€.

Délibération adoptée à l'unanimité

- ✓ Avenant n° 32 à la convention de participation à la cantine scolaire de PRAT-BONREPAUX 2024-2025 (N° DE_032_2024)

Le conseil municipal approuve la convention et la participation financière aux frais de cantine pour les 9 enfants scolarisés à l'école de Prat-Bonrepaux pour l'année 2024-2025, pour un montant de 2,50€ par enfant et par repas effectif pris.

Délibération adoptée à l'unanimité

- ✓ Convention d'accueil d'enfants scolarisés à l'école de LORP-SENTARAILLE 2023-2024 (N° DE_033_2024)

Le conseil municipal approuve la convention et la participation financière aux frais de fonctionnement pour les 3 enfants scolarisés à l'école de LORP SENTARAILLE pour l'année 2023-2024, pour un montant de 3081,96€.

Délibération adoptée à l'unanimité

- ✓ Actualisation du montant du projet PRADAS (N° DE_034_2024)

Pour rappel, il s'agit d'un aménagement public, porté par la municipalité à l'occasion d'un nécessaire abattage de la peupleraie existante.

Cet aménagement public a pour but de rendre les usages existants sur ce lieu plus agréables.

Le coût du projet arrêté au 24 septembre 2024, enfouissement du réseau compris, se monte à 107 137.33€ HT (dont 13081.83€ HT pour l'enfouissement).

Le montant des subventions notifiées :

- DETR : Etat : 40 058€
- Région : 19 760€
- FDAL : département 20 000€

Soit un total de 79 818€ HT .

Si nous avons opté pour le seul abattage des arbres, avec réduction des 2 points noirs (dalle de béton et la construction abritant le métier à ferrer) la rénovation de la passerelle et la replantation d'arbres, le cout financier de cette opération sans subvention possible dépasse le restant à la charge de la commune concernant l'aménagement projeté.

- Abattage des arbres, rognage des souches, enlèvement des branches, rénovation de la passerelle, réduction des points noirs et replantation, enfouissement du réseau : ~ 44 225€ HT
- Autofinancement commune sur le projet actuel : ~ 25 000€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide et arrête le coût de l'opération pour un montant de **107 137, 33€ HT**

Délibération adoptée à l'unanimité

- ✓ Acquisition de cases de colombarium (N° DE_036_2024)

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que toutes les cases du Colombarium sont occupées et que des demandes sont en attente.

Le Conseil Municipal décide et approuve l'acquisition de 6 nouvelles cases

Délibération adoptée à l'unanimité

- ✓ Cimetière : fin de la procédure de récupération des tombes (N° DE_037_2024)

Le Conseil Municipal décide la reprise des 7 concessions funéraires dont l'état d'abandon a été constaté et autorise à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession sus-indiquée en état d'abandon.

Annexe :

Numéro du plan	Nom des familles	Dates inhumation	Descriptions
12	FERRUS Adèle	1931	Etat d'abandon
16	BUC Jean Baptiste	1919	Inoccupée, non entretenue
21	MARTIN Joseph BRUNET	1908	Non entretenue, état d'abandon
25	MARTIN Joseph BRUNET	1921	Non entretenue, état d'abandon
31	DELBOY Gabriel	1940	Très dégradée, état d'abandon
73	Abbé Théophile MOULIS	1862	Etat d'abandon, dégradée
74	Mme ZEAUBENLIX	1832-1917	Etat d'abandon

Délibération adoptée à l'unanimité

2- Informations

1- Inscription aux dispositifs de vigilance •

Le SIDPC a informé la commune de la mise en place de plusieurs dispositifs de vigilance permettant d'identifier les cours d'eau soumis au risque de crue et d'y effectuer une veille permanente afin d'alerter les collectivités locales au besoin.

- L'« Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes » (APIC) : proposé par Météo-France, il avertit la commune lorsque les précipitations en cours sur son territoire revêtent un caractère exceptionnel. Il peut être également utilisé pour prévenir les risques de phénomènes de ruissellement importants sur des versants.
- Le réseau « Vigicrues » : proposé par le MTECT, il mène une veille constante des principaux cours d'eau du territoire national, établit un bulletin crues pour les 24h à venir et alerte le public et les autorités d'un danger potentiel d'inondations.
- « Vigicrues Flash » : proposé par le réseau Vigicrues, il s'agit d'un dispositif automatisé d'avertissement du risque de crue (par SMS, courriel ou appels vocaux) pour des bassins à réaction rapide en dehors du réseau surveillé par « Vigicrues » et dont le temps de réponse est de quelques heures (1h30 à 6h). La visualisation est conjointe avec APIC et ouverte au grand public.

La Commune de Cazavet est inscrite à ces 3 dispositifs de vigilance.

2- Recherche de terrain, (achat ou location)

Un couple de 41 et 39 ans est à la recherche d'une ferme à reprendre pour développer une activité d'élevage bovins allaitants, de poules pondeuses, de maraîchage et de plants potagers avec une prédilection pour la vente directe.

Ce couple recherche une ferme à l'achat mais envisage la possibilité d'une location parcellaire le plus groupé possible d'une surface minimum de 15 ha de surface agricole utile.

⇒ Contact : Gilles Torcol et Angélique Paris : 06 88 74 46 29 ; gilles.torcol@yahoo.fr

3- Recherche de terrain : pour implantation de réserve opérationnelle : •

Le GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français) est à la recherche d'un lieu d'implantation pour une réserve principale ou pour une seconde réserve.

⇒ La commune de Cazavet ne dispose pas de locaux.

4- Remplacement adjoint technique dédié à l'entretien des locaux, durant l'absence de la titulaire.

5- Courrier du CD 09 : La Direction de la culture, du sport, de l'éducation et du patrimoine (DCSEP) nous demande une autorisation, pour une durée de 10 ans, de prêt d'un objet archéologique. Il s'agit d'un prêt d'une monnaie médiévale en argent issue des opérations archéologiques réalisées au château de Cazavet. Cette pièce sera conservée au Palais des Evêques-musée départemental de l'Ariège à St Lizier, dans une vitrine réalisée à cet effet.



- 6- Avis de fin de travaux sur la Commune de Cazavet : le remplacement d'appareils d'éclairage public vétustes par l'entreprise Gabarre est terminé, mise en place de LED.
- 7- La protection sociale complémentaire : (PSC) est une réforme qui fixe l'obligation de financement et de participation par les collectivités territoriales sur le risque de prévoyance des agents, à compter du 1^{er} janvier 2025.

3- Questions diverses :

- Paniers gourmands : La Mairie a reçu un mail de la Maison Jougla qui propose des compositions gourmandes, pour les aînés de la commune. Ces paniers, composés de mets sucrés et salés, seraient offerts à tous les habitants de la Commune, âgés de plus de 75 ans, à l'occasion des fêtes de fin d'année.
Vote du Conseil Municipal : 6 pour, 1 abstention.

Fin de la séance 20h22

Geneviève OSMOND
Président de séance

Anne-Luce CASAL
Secrétaire de séance

